



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 janvier 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

Quarante-troisième session

12-16 avril 2010

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Exécution du programme et futur programme de travail  
du Secrétariat dans le domaine de la population**

### **Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 : sous-programme 6 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)**

#### **Note du Secrétaire général**

La présente note du Secrétaire général porte sur le sous-programme 6 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal s'inscrivant dans le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013. La Commission est invitée à examiner le plan et à faire part de ses observations. Le projet de plan-programme biennal, modifié selon qu'il conviendra, sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa cinquantième session, et les recommandations du Comité seront transmises à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, lors de l'examen du cadre stratégique proposé pour la période 2012-2013.

---

\* E/CN.9/2010/1.



## Sous-programme 6 Population

**Objectif de l'Organisation :** Offrir à la communauté internationale davantage de moyens pour s'occuper efficacement des questions de population contemporaines et nouvelles et intégrer les dimensions démographiques dans le programme de développement, aux niveaux national et international

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Facilitation concrète de l'examen, par les États Membres, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des textes issus de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des textes issus des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, notamment le Sommet du Millénaire et le Sommet mondial de 2005	a) Meilleure qualité de l'appui et des services fournis à la Commission de la population et du développement, se traduisant notamment par la communication en temps voulu de documents de travail pertinents, valables sur le plan technique et à portée concrète
b) Plus grande sensibilisation de la communauté internationale aux questions démographiques nouvelles et connaissance plus approfondie et meilleure compréhension des questions suivantes notamment : fécondité, mortalité, migrations, VIH/sida, urbanisation, accroissement de la population, vieillissement de la population et population et environnement	b) Échanges accrus entre le sous-programme et les autres principales parties concernées dans le domaine démographique
c) Plus grande accessibilité et actualité des informations et données démographiques mises à la disposition des États Membres, de la société civile et des universités	c) Demande accrue de publications sur les questions démographiques ou d'informations sur support numérique

### Stratégie

La Division de la population est chargée du sous-programme. La stratégie consistera à :

a) Fournir un appui fonctionnel aux organes des Nations Unies, en particulier à la Commission de la population et du développement, et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Faciliter les débats d'experts et de représentants gouvernementaux sur les questions démographiques primordiales ou nouvelles;

c) Réaliser des études approfondies sur les questions démographiques et les tendances concernant la fécondité, la mortalité, les migrations internationales et internes, le VIH/sida, l'urbanisation, l'accroissement de la population, son vieillissement, les perspectives et les politiques démographiques et les populations dans le contexte du développement;

d) Diffuser des informations sur les populations et les conclusions générales des études démographiques, notamment sur le site Web de la Division;

e) Renforcer les capacités nationales de traitement des questions démographiques en organisant des ateliers ou en proposant des supports techniques, notamment des manuels et des logiciels.

---